

N I G E R

Maïté ROSET-CAZENAVE

Mai 1979

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

DU NIGER DE 1977

A - Introduction

La République du Niger a réalisé son premier recensement général de la population du 17 Octobre au 6 Novembre 1977.

Jusqu'à cette date peu de données satisfaisantes étaient disponibles sur la population : une enquête par sondage réalisée en 1960 avait permis d'estimer la population totale à environ 2.900.000 habitants, avant et après cette date seuls les recensements administratifs permettaient de faire une estimation de l'effectif.

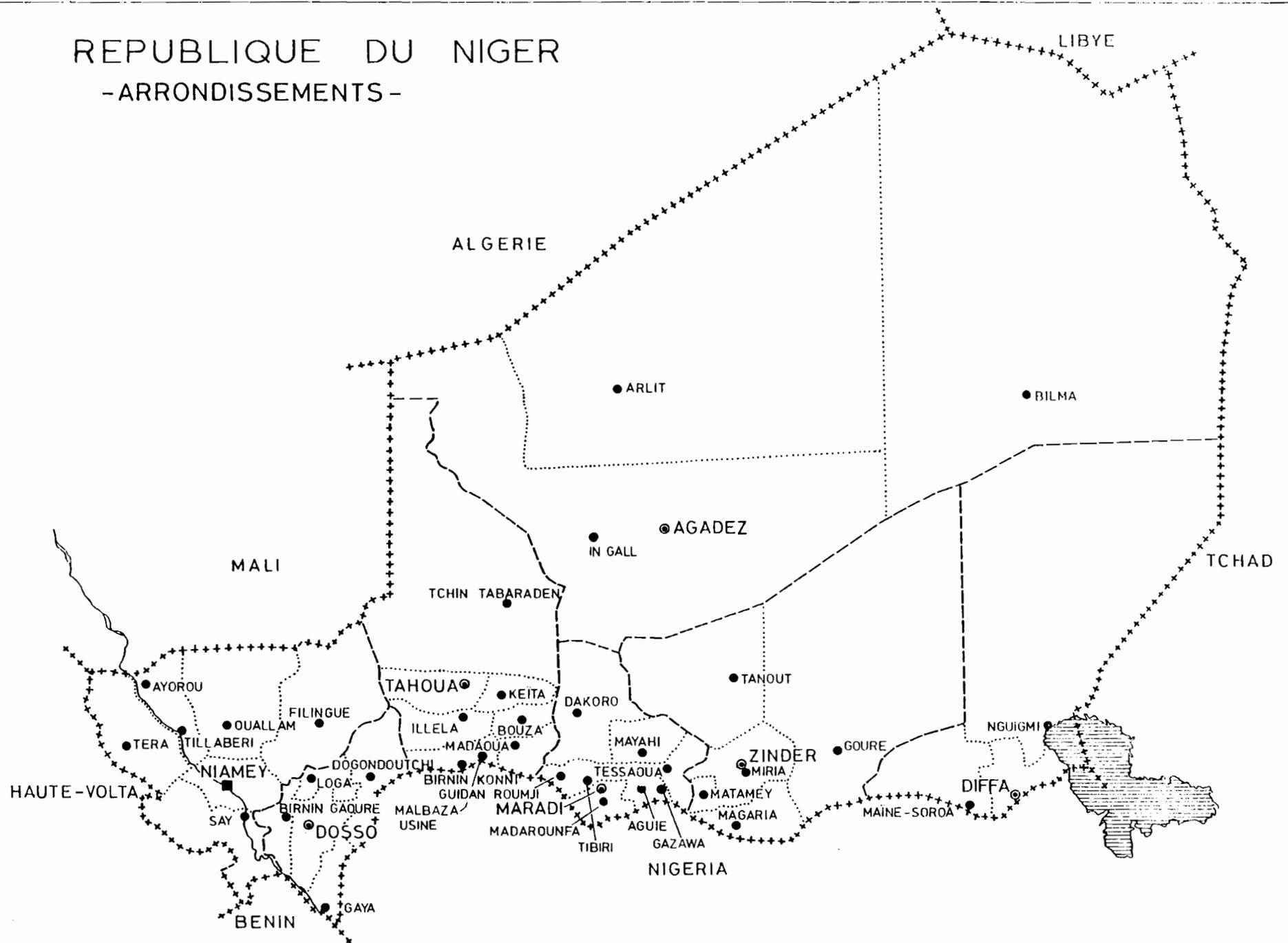
Le tableau ci-dessous présente l'évolution probable de l'effectif global de la population du Niger depuis le début du siècle; cette estimation a été faite à partir de la série des recensements administratifs depuis 1913.

Tableau 1 - Evolution probable de l'effectif de la population du Niger depuis le début du siècle (situation au 31 Décembre de chaque année

<u>Année</u>	<u>Effectif</u>	<u>Année</u>	<u>Effectif</u>
1915	850.000	1950	2.300.000
1920	1.000.000	1955	2.600.000
1925	1.280.000	1960	3.200.000
1930	1.490.000	1965	3.550.000
1935	1.500.000	1970	4.250.000
1940	1.700.000	1975	4.800.000
1945	1.900.000		

REPUBLIQUE DU NIGER

-ARRONDISSEMENTS-



Km 50 0 50 100 150 200 250 Km
ECHELLE

La population recensée en 1977 s'élevait à 5.098.427 personnes.

Cette population est concentrée dans la partie Sud du pays, zone où les précipitations permettent des cultures annuelles; en remontant vers le Nord, on rencontre une zone de pâturages intermittents où nomadise une population d'éleveurs, puis une zone désertique où l'exploitation minière se développe rapidement (région Agadez - Arlit) et provoque des courants migratoires.

Dès la mise en place du Programme Africain de Recensements la République du Niger s'est intéressée à cette opération et une requête d'aide financière et technique a été adressée au FNUAP en Septembre 1972.

Après l'acceptation du projet par le FNUAP, un Expert en Recensement des Nations Unies a été affecté à Niamey dans le courant de l'année 1974; différents contretemps ont retardé la réalisation du recensement jusqu'à la fin de l'année 1977.

La loi 74-20 du 1er Avril 1974 porte organisation d'un recensement général de la population sous l'autorité et le contrôle d'un Comité National de Recensement.

L'exécution technique est confiée au Bureau Central du Recensement créé par Décret N° 74-220 du 23 Août 1974.

B - Organisation et Exécution

1 - Description de l'organisation

1.1 - Le calendrier

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, divers contretemps ont ralenti la préparation et l'exécution du recensement qui s'est déroulé en trois ans et demi.

- Mars 1975 : approbation par le Comité National de Recensement du premier projet de questionnaire;
- Avril 1975 : mission photographique aérienne de l'IGN pour une mise à jour de la couverture cartographique de la zone Sud du pays, région où est concentrée la majeure partie de la population;
- Juin 1975 : enquête-test du questionnaire;

- Octobre 1975 : arrivée de l'expert en cartographie, préparation du découpage des zones de dénombrement pour le recensement pilote;
- Mai 1976 à Septembre 1977 : découpage cartographique pour l'ensemble du pays;
- Mai-Juillet 1976 : test du dénombrement de la population sur un petit échantillon de population urbaine et rurale;
- Décembre 1976 : recensement pilote en zone sédentaire;
- Février-Mars 1977 : réunion d'évaluation au niveau national sur le recensement pilote;
- Mars 1977 : recensement pilote en zone nomade;
- Juillet-Août 1977 : recensement d'une partie du département d'Agadez (arrondissements d'Arlit et de Bilma);
- Octobre-Novembre 1977 : recensement général pour l'ensemble du pays;
- Décembre 1977 : contrôle post-censitaire;
- Avril 1978 : premiers résultats provisoires après dépouillement manuel;
- Mai 1978 : réunion d'évaluation du recensement général, regroupant l'ensemble des responsables des opérations sur le terrain;
- Juillet 1978 : nouveau dénombrement de la ville de Niamey;
- Décembre 1978 : publication des résultats provisoires.

1.2. Personnel

1.2.1. Le Bureau Central du Recensement mis en place au début de 1976 était placé sous l'autorité du Coordonnateur National, d'un Directeur Technique et d'un Directeur Administratif et Financier. Il était chargé de concevoir, d'organiser et d'exécuter l'ensemble des travaux et des opérations de terrain ayant trait au recensement général de la population (arrêté N° 004 du 26 Décembre 1975 du Secrétariat d'Etat au Développement).

Il comprenait le personnel suivant :

- le Coordonnateur National, Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux,

- un Directeur Technique, cadre détaché de la Direction de la Statistique,
- un Directeur Administratif et Financier, cadre détaché du Ministère du Plan,
- un expert en recensement (ONU),
- un adjoint administratif (volontaire des Nations Unies),
- une démographe détachée de la Direction de la Statistique (Assistance Technique Française),
- un agent technique, (
- un comptable)
- 20 commis,) détachés de la Direction de la Statistique
- une dactylographe, (
- 4 chauffeurs, (
- une secrétaire,
- 2 plantons.

Il existait également au sein du BCR deux cellules ayant une spécification technique précise :

a) Une cellule "Cartographie" composée de :

- un expert en cartographie (ONU),
- 2 volontaires du Service National Français,
- 10 agents de terrain chargés de la mise à jour des cartes topographiques,
- 10 dessinateurs chargés de la réalisation des maquettes,
- 4 agents chargés du fichier des villages,
- 1 agent chargé de la reproduction des maquettes,
- 1 secrétaire,
- 2 dactylographes,
- 1 planton,
- 1 gardien,
- 5 chauffeurs.

Cette cellule a cessé son activité à la fin de l'année 1977.

b) Une cellule "Informatique" mise en place en Novembre 1977, elle comprenait :

- un Chef de Projet (Assistance Technique Française) détaché de la Direction de la Statistique,

- un analyste programmeur : poste occupé d'abord par un Volontaire du Service National Français, puis par un agent détaché de la Direction de la Statistique (S.I.S.),
- un pupitreur.

1.2.2. Les Bureaux départementaux du Recensement

Une structure départementale du recensement a été créée pour relayer le BCR dans l'ensemble du pays au moment de la préparation et de l'exécution du recensement.

Dans chaque département on trouvait un bureau départemental du recensement avec à sa tête un responsable départemental et des bureaux d'arrondissement; chaque bureau était doté d'un secrétariat.

Le personnel de ces bureaux départementaux a été fourni par un autre service du Ministère du Plan qui a été étroitement associé à la réalisation du recensement : la Direction de l'Animation au Développement. La presque totalité du personnel de l'Animation a été mobilisée pour participer au recensement depuis le mois d'Avril 1977 jusqu'en Janvier 1978 (environ 90 personnes).

Ces agents répartis sur l'ensemble du territoire pour l'exercice de leurs activités habituelles ont rempli les fonctions de responsable départemental, de responsable d'arrondissement, de superviseur et de contrôleur.

Certains cadres de l'Animation ont également été rattachés pour des durées plus ou moins longues au Bureau Central du Recensement.

1.2.3. La collecte sur le terrain

L'ensemble du personnel employé pour la collecte sur le terrain se répartissait de la façon suivante :

- 3.700 agents recenseurs,
- 329 contrôleurs,
- 56 superviseurs,
- 7 responsables départementaux
- 360 chauffeurs,
- 170 guides pour la zone pastorale.

1.3. Matériel

La Direction de la Statistique a mis une partie de ses locaux à la disposition du BCR, un bâtiment supplémentaire a dû être loué pour loger le service de la Cartographie.

1.3.1. Véhicules

Le BCR a disposé des véhicules suivants :

- 5 véhicules tous-terrains achetés par le FNUAP,
- 4 véhicules tous-terrains mis à la disposition par la Direction de la Statistique,
- 4 véhicules tous-terrains mis à la disposition par le Ministère des Finances,
- 1 fourgonnette (
- 4 véhicules de tourisme) achetés par le FNUAP
- 30 vélomoteurs utilisés par les contrôleurs dans les villes, achetés par le FNUAP,
- 350 véhicules tous-terrains mis à la disposition pendant la durée de la collecte, la plupart par l'administration et quelques uns par des particuliers.

Ces 350 véhicules ont permis aux superviseurs et aux contrôleurs de se déplacer dans leur zone respective.

1.3.2. Matériel de bureau

Dès le début du projet du matériel de bureau ont été achetés machines à écrire, machines à calculer, mobilier.

1.3.3. Matériel cartographique

Le service cartographique disposait :

- de plusieurs jeux de cartes topographiques au 1/200.000° et au 1/50.000°,
- de la couverture photographique aérienne complète du Niger,
- de matériel de camping pour les opérateurs de terrain,
- de matériel topographique et de dessin,
- de mobilier (tables à dessin, armoires),
- d'une machine à tirer les plans sur papier ozalid,
- d'une photocopieuse,
- d'un massicot.

le tout ayant été acheté pour le projet.

1.3.4. Matériel de collecte

Pour protéger les documents pendant la collecte, 400 caisses ont été confectionnées, des médicaments et des lampes torches ont été également fournis aux agents recenseurs.

1.4. Coût

A la fin de l'année 1978, le coût total du recensement s'élevait à 636.360.000 F CFA, ce qui correspond à un coût moyen par habitant de 125 F CFA.

A cette date, il restait encore à réaliser : le chiffrage des documents, la saisie, l'exploitation informatique et la publication qui ne sont donc pas inclus dans ce coût.

2 - Les recensements pilotes

Le recensement pilote s'est déroulé en deux étapes :

- un recensement pilote en zone sédentaire en Décembre 1976,
- un recensement pilote en zone pastorale en Mars 1977.

2.1. Le recensement en zone sédentaire

Le test a porté sur 212.000 personnes réparties en 8 zones : 6 zones rurales et 2 zones urbaines : le 13ème arrondissement de Niamey et la ville d'Agadez.

Il a permis de vérifier la validité des documents : plans de zone de dénombrement, manuel de l'agent recenseur, questionnaire, et de contrôler l'efficacité de l'organisation tant au niveau du BCR qu'au niveau des départements.

Le personnel d'encadrement et les agents recenseurs furent recrutés pour la plus grande part parmi les agents de la Direction de la Statistique et de la Direction de l'Animation, ce qui constituait des conditions meilleures que pour le recensement général; cependant un recrutement de jeunes lettrés sans emploi fut nécessaire pour compléter l'effectif.

Un découpage topographique en zones de dénombrement d'environ 1.000 habitants avait été effectué au préalable par le service de la Cartographie, qui avait établi un plan pour chaque zone.

Une campagne d'information effectuée par les responsables départementaux et radiodiffusée, eut lieu pendant un mois avant le recensement pilote.

2.2. Le recensement en zone pastorale

Une des difficultés essentielles qui se présentaient dans la réalisation du recensement de la population du Niger était la méthodologie à utiliser pour recenser les nomades.

Le test en zone pastorale était donc destiné à mettre au point une méthode pour localiser les familles et les campements nomades.

Il s'est déroulé en Mars 1977 dans le poste administratif d'Abalak situé dans la zone pastorale du département de Tahoua, il a porté sur 2.790 personnes ressortissant de 9 tribus.

A partir de la liste administrative des chefs de familles et après localisation de ces familles par les chefs de tribus, les agents recenseurs ont recherché dans les limites du poste administratif les membres des tribus objet du test; ils ont été aidés dans leur travail par des guides connaissant parfaitement la région.

Ils ont pu de cette manière retrouver la moitié de l'effectif prévu.

2.3. Les conclusions

- La durée et le contenu de la formation devaient être revus : allongement de la durée et augmentation du nombre d'exercices pratiques - initiation plus complète à l'utilisation des documents cartographiques souvent mal compris.

- Accès aux concessions :

. en milieu rural, la présence d'un guide s'est révélée indispensable pour localiser les hameaux et les campements nomades;

. en milieu urbain, de nombreuses visites à un même ménage étaient parfois nécessaires pour rencontrer les absents.

- La logistique : des retards ont été bien souvent signalés dans l'acheminement des documents, des fonds et dans les communications en général.

La mise en état des véhicules avant et après l'opération s'est révélée très coûteuse.

2.4. L'exploitation du recensement pilote

Une exploitation informatique du recensement pilote était prévue et un chiffrement exhaustif des documents a été réalisé après la mise au point de codes et de nomenclatures.

La mise en place tardive de la cellule "Informatique" du BCR n'a pas permis de réaliser cette exploitation; entre temps, un dépouillement manuel portant sur 1/10^e des ménages de la zone sédentaire et sur la totalité des ménages de la zone pastorale avait été réalisé, il a donné lieu à la publication d'un rapport multigraphié.

3 - Le champ du recensement

La population dénombrée était celle qui se trouvait sur le territoire national au moment du recensement; la définition adoptée pour classer cette population selon son statut de résidence était la suivante :

- résident présent : toute personne présente qui vit habituellement dans la localité depuis au moins 6 mois et y a passé la nuit de référence;
- résident absent : toute personne vivant habituellement dans la localité mais qui est absente depuis moins de 6 mois. Elle n'a pas dormi dans la localité durant la nuit de référence;
- visiteur : toute personne présente dans la localité depuis moins de 6 mois et qui n'y vit pas habituellement, elle a passé la nuit de référence dans la localité.

La population comptée à part (ménages collectifs) a été recensée, soit par les agents, soit par l'autorité dont elle relevait et la population flottante (population sans abri) a fait l'objet d'opérations spéciales à des heures adaptées (dans le courant de la nuit).

Les nigériens résidant à l'étranger depuis au moins 6 mois n'ont pas été recensés.

4 - La Cartographie

Le but de l'opération cartographique était de découper l'ensemble du pays en zones de dénombrement d'environ 1.000 habitants chacune et de fournir à chaque agent recenseur un plan de sa zone lui permettant de se repérer sur le terrain.

Pour parvenir à ce résultat, il fallait :

- actualiser les cartes et plans existants,
- découper le territoire en zones de dénombrement,
- compléter le fichier des villages,
- dessiner et reproduire les plans.

4.1. Actualisation des documents existants

Les cartes topographiques au 1/200.000° et au 1/50.000° disponibles en 1974 étaient anciennes, il fut donc décidé de refaire pour le recensement la couverture photographique aérienne du Sud du pays; l'opération fut réalisée en Avril 1975 à l'échelle du 1/60.000°.

D'autre part, il existait un fichier des villages administratifs et des listes de tribus qui nécessitaient une mise à jour.

Des missions sur le terrain ont été organisées dans l'ensemble du pays; elles ont permis :

- de contrôler les informations figurant sur les documents de base (cartes, photos, fichier, listes) et de les corriger éventuellement;
- de compléter ces informations, soit en ajoutant les villages, hameaux ou tribus oubliés, soit en localisant les campements nomades et le lieu de résidence des chefs de tribu;
- d'estimer approximativement la population résidant dans les localités.

Tous ces renseignements étaient ensuite reportés sur un fond de carte topographique qui constituait la maquette.

4.2. Le fichier des villages administratifs

Pour chaque village une fiche a été établie, elle contient les renseignements nécessaires au recensement (localisation, nom du chef,

hameaux, population), mais également des informations sur l'équipement existant (école, dispensaire, puits); l'ensemble des fiches permettra la constitution d'un nouveau répertoire des villages du Niger après exploitation des données du recensement.

4.3. Découpage des zones de dénombrement

Pour effectuer ce découpage les éléments suivants ont été utilisés :

- une estimation de la population des localités; à Niamey et à Tahoua, un précomptage a été réalisé sur 1/10° des concessions pour estimer la population des quartiers;

- les limites administratives : cantons, arrondissements, départements;

- les limites naturelles autant qu'elles existaient;

- les distances à parcourir par l'agent recenseur.

Le découpage n'a pas été fait pour la majorité de la zone pastorale.

Pour chaque zone de dénombrement, un plan et une fiche descriptive ont été réalisés.

4.4. Dessin et reproduction des plans

La maquette a été transcrite sur calque à une échelle plus ou moins grande selon la densité des informations; après la délimitation des zones les plans ont été tirés sur papier ozalid.

5 - L'exécution du recensement

La réalisation de l'opération a été laissée entièrement à l'initiative des responsables départementaux et de leurs adjoints.

Le BCR a joué un rôle de coordonnateur : un représentant du BCR a séjourné dans chaque département pendant toute la durée de l'exécution, le coordonnateur national et l'expert des Nations Unies ont effectué plusieurs tournées de contrôle dans tout le pays.

5.1. Recrutement et formation du personnel

La totalité des agents recenseurs et une grande partie des contrôleurs ont dû être recrutés spécialement pour ce recensement.

Le recrutement s'est effectué au niveau des arrondissements sous la responsabilité des sous-préfets et au niveau des communes sous la responsabilité du maire.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- être âgé d'au moins 17 ans,
- avoir un niveau d'instruction au moins égal au CM2,
- parler une des langues utilisées dans la région.

Lorsque les candidats étaient nombreux, un test de pré-sélection a été organisé, mais bien souvent tous les candidats ont été retenus pour pouvoir atteindre le quota nécessaire.

Des centres de formation ont été organisés dans chaque arrondissement, sous la responsabilité des superviseurs.

Le logement et la nourriture étaient assurés en commun, sauf dans les grandes villes.

A l'issue des 8 jours de formation, une sélection a été opérée pour éliminer les candidats les plus faibles; après cette sélection, certains arrondissements ont dû faire appel à des renforts d'autres centres pour compléter leurs effectifs.

5.2. Méthodes de dénombrement

Chaque agent recenseur avait la charge d'une zone d'environ 1.400 habitants, l'expérience du recensement pilote avait montré qu'il était possible de relever le nombre de personnes à recenser par agent.

Un contrôleur avait la responsabilité de 10 agents recenseurs et un superviseur avait la responsabilité de 10 contrôleurs.

5.2.1. Dénombrement en zone sédentaire

Après la formation, deux jours avaient été prévus pour la mise en place des agents sur le terrain : chaque contrôleur conduisait ses 10 agents tour à tour sur leur zone et en vérifiait avec eux les limites à l'aide des plans.

Une fois dans sa zone, l'agent recenseur visitait successivement tous les lieux habités selon un itinéraire mis au point avec son contrôleur afin que celui-ci puisse le retrouver lors des visites de contrôle.

Outre le plan, chaque agent avait reçu une fiche donnant la liste des lieux habités de la zone.

Dans chaque localité, l'agent recenseur devait également se fixer un itinéraire, afin de n'oublier aucune concession.

Lorsque dans une concession un ou plusieurs ménages étaient absents, l'agent notait le nom des chefs de ménage sur une feuille réservée à cet usage et revenait autant de fois qu'il le fallait pour rencontrer le ménage.

Si au moment de quitter la localité, le ménage était toujours absent, l'agent essayait de recueillir le maximum de renseignements auprès des voisins.

L'agent recenseur devait également s'informer auprès des chefs de village s'il n'existait pas d'autres hameaux ou campements ne figurant pas sur ses documents cartographiques.

5.2.2. Dénombrement en zone pastorale

Exception faite du département d'Agadez, la zone pastorale n'a pas fait l'objet d'un découpage préalable en zones de dénombrement.

Au moment du recensement, une répartition a été faite sur place entre les différents contrôleurs qui ensuite ont essayé avec leurs agents de balayer exhaustivement leur portion de territoire.

Ils disposaient d'un certain nombre d'informations qui avaient été recueillies au niveau départemental pendant la période préparatoire : listes des tribus rattachées administrativement à leur zone, localisation de la résidence des chefs de tribu et quelquefois d'un certain nombre de familles.

D'autre part ils ont été aidés dans leur travail par des guides connaissant le lieu de stationnement des familles isolées, l'emplacement des campements, des puits et autres points de regroupement possible de plusieurs familles.

Il faut insister sur le fait que ces conditions de travail ont été particulièrement malaisées, à la difficulté de localiser les gens s'ajoutaient les problèmes de circulation dans une région où les pistes sont rares et les distances longues.

5.3. Information de la population - Accueil

Au moment du recensement pilote, une campagne d'information auprès des autorités administratives départementales avait été réalisée par les membres du BCR et les responsables régionaux; elle n'a pas été reprise avant le recensement général, une série de circulaires a été diffusée tout au long du déroulement des opérations.

La campagne d'information auprès de la population s'est déroulée à deux niveaux :

- dans les quartiers et les villages, des réunions ont été organisées avec les chefs coutumiers afin d'expliquer aux habitants ce qu'était un recensement et pourquoi il fallait se faire recenser;

les chefs de groupement nomade et de tribu ont également fait circuler l'information aux chefs de famille après avoir été contactés eux-mêmes par les responsables régionaux;

- dans l'ensemble du pays, une campagne radiodiffusée s'est déroulée pendant un mois avant le recensement : flashes publicitaires, émissions avec débat.

Des articles dans la presse quotidienne et hebdomadaire ont été publiés à plusieurs reprises.

L'accueil réservé aux agents recenseurs dans les milieux ruraux a toujours été très satisfaisant en zone sédentaire, en zone nomade les familles bien informées ont également bien reçu les agents recenseurs mais il a fallu lever certaines réticences avec l'aide des chefs de tribus dans les familles qui n'avaient pas été touchées par la campagne d'information. Il faut également mentionner les familles qui se sont évanouies dans la nature à l'approche des agents recenseurs.

En milieu urbain (surtout à Niamey), beaucoup de premiers refus ont été enregistrés, dûs souvent au fait que le chef de ménage était absent et que son épouse refusait de répondre à sa place.

Certaines catégories de population, telles que les fonctionnaires, ont parfois refusé de recevoir les agents recenseurs.

Enfin les Européens n'ont pas compris la nécessité de se faire recenser et n'ont pas manifesté beaucoup de bonne volonté pour recevoir les agents.

5.4. Omissions et surestimations

Dès la publication des résultats provisoires, deux omissions importantes ont été mises en évidence :

- Un déficit du sexe féminin a été enregistré dans presque tous les départements (5 sur 7) : par crainte d'une relation entre le recensement et l'établissement de l'impôt, certains chefs de ménage polygames ont dissimulé une ou plusieurs de leurs épouses.

Ceci a entraîné également la non déclaration des enfants des épouses dissimulées, mais cette fois-ci des deux sexes : ce phénomène ne pourra être contrôlé que lors de l'exploitation par âge des données.

- Un déficit de population nomade par rapport aux résultats du dernier recensement administratif, dans 4 départements sur 7; ceci ne fait que confirmer les difficultés inhérentes au recensement des populations nomades. Un contrôle a permis de localiser les omissions dues, soit à des oublis des agents recenseurs, soit au fait que des familles entières avaient quitté le pays au moment du recensement.

A ces causes principales, il faut ajouter également :

- une dissimulation des jeunes garçons en âge d'accomplir leur service militaire,

- une dissimulation des enfants d'âge scolaire dans certaines ethnies hostiles à la scolarisation,

Dans les deux cas, l'hostilité se rencontre surtout parmi les nomades.

- un sous-enregistrement des Européens qui ont refusé de répondre et peut-être aussi d'autres étrangers au Niger,

- la population flottante, migrants temporaires dans les villes, a pu en partie échapper au dénombrement.

Les surestimations sont plus difficiles à cerner : il est probable que l'estimation de la durée de 6 mois définissant le statut de résidence a été souvent erronée, mais il est probable que les erreurs se sont compensées.

- il est possible que des élèves internes aient été déclarés "résidents absents" dans leur famille.

6 - L'exploitation

6.1. L'exploitation manuelle

Dès le retour des documents en Décembre 1977 et après leur classement, une exploitation manuelle des cahiers de tournée a été entreprise pour obtenir rapidement des résultats provisoires donnant la répartition de la population par arrondissement et centre urbain, sexe et statut de résidence.

Cette exploitation effectuée par une vingtaine d'agents, a duré trois mois (Janvier-Mars 1978); au début du mois d'Avril les résultats étaient disponibles, mais faisaient apparaître des anomalies :

- un déficit du sexe féminin dans presque tous les départements,
- un déficit de population nomade dans tous les départements ayant des ressortissants nomades (excepté Agadez),
- une population totale pour la ville de Niamey qui semblait faible, d'autant plus que l'on savait que le recensement de la capitale s'était déroulé dans de mauvaises conditions.

Il fut décidé de procéder à des corrections avant la publication de ces résultats :

- en partant de l'hypothèse d'une égalité entre les sexes (déjà vérifiée au niveau global), on a rééquilibré l'effectif féminin par département et même par arrondissement,
- une recherche effectuée au niveau départemental a permis d'évaluer l'effectif des nomades ayant échappé au recensement,
- un nouveau recensement de la ville de Niamey fut entrepris en Juillet 1978.

Les résultats provisoires furent publiés en Décembre 1978.

6.2. Exploitation informatique

Avant l'exploitation exhaustive, un sondage est en cours de réalisation; il porte sur 5 % des ménages dans les départements d'Agadez, de Diffa et dans la commune de Niamey, et sur 1 % des ménages pour le reste du pays.

Ce sondage permettra de publier des résultats sur les principales caractéristiques de la population à la fin de l'année 1979.

6.2.1. Chiffrement et saisie

Avant de commencer le chiffrement des caractéristiques individuelles, l'ensemble des cahiers de questionnaires a dû être repris pour un contrôle et des corrections éventuelles du numéro d'identification déjà inscrit par les agents recenseurs.

De nombreuses erreurs avaient été commises dans la numérotation à tous les niveaux.

Il a fallu également déplacer des lieux habités qui avaient été recensés dans une zone alors que le découpage initial les avait placés dans une zone voisine.

Le chiffrement a commencé en Décembre 1978 et s'effectue directement sur les questionnaires où un emplacement a été prévu (se reporter au modèle de questionnaire en annexe).

Une équipe de 35 codeurs divisée en 8 sections travaille au chiffrement; une des sections est spécialisée dans la vérification.

Ces codeurs dont le niveau va du CEP au BEPC ont un rendement moyen de 450 personnes par jour.

L'atelier de saisie est constitué de 16 postes de travail qui fonctionnent actuellement avec une seule équipe dirigée par un responsable (moniteur détaché de la Direction de la Statistique).

L'enregistrement se fait sur diskettes.

Très prochainement l'équipe sera doublée.

6.2.2. Logiciel et équipement

L'exploitation se fera à l'aide du programme COCENTS.

L'ordinateur utilisé est de type Honeywell Bull 62/60 avec mémoire centrale à 128 K et 4 unités de disques M S U 310; il est équipé d'un lecteur de cartes, d'un lecteur de diskettes et d'un lecteur de bandes.

Les diskettes sont enregistrées sur un fichier disques; ce fichier est contrôlé une première fois et les erreurs qui sont signalées sont recherchées manuellement, le fichier est ensuite corrigé et soumis à un deuxième contrôle et ainsi de suite jusqu'à son apurement complet.

C - Le Questionnaire

1 - Présentation du questionnaire

Le questionnaire utilisé est constitué d'une feuille de ménage (reproduite en annexe) sur laquelle sont regroupées toutes les personnes d'un même ménage; les caractéristiques de chaque individu sont inscrites en colonne, la première personne est toujours le chef de ménage suivi des épouses, des enfants et des autres membres de la famille.

Les questions sont toutes fermées et aucune précodification n'a été prévue.

Les feuilles de ménages sont regroupées en cahiers ayant une couverture cartonnée; sur cette couverture sont inscrits, au recto : les caractéristiques géographiques des lieux habités recensés dans le cahier, au verso : pour chaque colonne du questionnaire un rappel des instructions et les différents types de réponse à enregistrer (reproduit en annexe).

2 - Le contenu du questionnaire

2.1. Les unités géographiques

La République du Niger est divisée en 7 départements (se reporter à la carte jointe page lbis), chaque département est divisé en arrondissements et chaque arrondissement en cantons; il y a ainsi 36 arrondissements et 124 cantons.

Il existe en outre 23 postes administratifs qui se définissent par leur autorité sur un certain nombre de groupements et tribus nomades, ils sont rattachés à un arrondissement.

Cinq villes ont le statut de commune : Maradi, Niamey, Tahoua, Zinder; la ville de Niamey est divisée en 17 arrondissements.

Dès le début de son travail, l'agent recenseur notait en clair sur la couverture de son cahier de questionnaires le nom du département, de l'arrondissement (ou de la commune), du poste administratif, du canton ou centre urbain; il notait également le code géographique correspondant à ces informations (code fourni par le contrôleur) ainsi que le numéro de la zone de dénombrement; il répétait ensuite ce nombre de 6 chiffres sur chacun des questionnaires de son cahier.

Il indiquait ensuite, toujours sur la couverture, les noms des localités recensées à l'intérieur du cahier.

Le critère retenu pour distinguer les centres urbains des autres localités a été la fonction administrative; sont considérés comme centres urbains : les chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de postes administratifs (ayant au moins 2.500 habitants). Tous ces centres ont un code géographique propre.

Aucune codification des autres localités n'a été prévue, cependant chaque localité est constituée d'un nombre entier de zones de dénombrement, ce qui permettra éventuellement de sortir des résultats au niveau des localités par regroupement des zones de dénombrement correspondantes.

Pour les individus se rattachant administrativement à un groupement et à une tribu nomade, l'information était inscrite en clair par l'agent recenseur; un code des groupements et tribus a été mis au point qui permettra un traitement particulier.

2.2. Les unités de dénombrement

Les zones de dénombrement ont déjà été définies précédemment, leur taille s'est avérée variable lorsque le dénombrement a été terminé.

Les concessions ont été numérotées en continu à l'intérieur d'une zone de dénombrement; une concession est l'espace clôturé ou non, à l'intérieur duquel habitent une ou plusieurs personnes, sous l'autorité d'un chef de concession; elle peut être occupée par un ou plusieurs ménages et renfermer un ou plusieurs logements.

Les ménages ont été numérotés en continu à l'intérieur d'une même concession. Un ménage est l'ensemble des personnes qui habitent un même logement et mangent la nourriture préparée sur un même feu.

On distingue deux types de ménages :

a) Le ménage privé qui est constitué le plus souvent d'un chef de ménage, d'une ou plusieurs épouses et de leurs enfants, avec éventuellement d'autres membres de la famille et même des personnes sans lien de parenté.

b) Le ménage collectif qui regroupe la population vivant dans des établissements collectifs : hôpitaux, casernes, prisons, internats, hôtels, etc.; ces personnes n'ont aucun lien de parenté entre elles et il n'y a pas de chef de ménage.

2.3. Les caractéristiques individuelles

Pour chaque membre du ménage l'agent recenseur devait enregistrer les renseignements suivants :

- nom et nom du père,
- lien de parenté avec le chef de ménage,
- statut de résidence,
- état matrimonial,
- sexe,
- âge ou date de naissance,
- ethnie ou nationalité,
- canton ou pays de naissance,
- langues parlées,
- niveau d'instruction,
- profession,
- statut dans la profession,
- branche d'activité,
- activité au cours du dernier mois.

2.4. Les principales définitions

a) Statut de résidence : nous avons donné la définition du statut de résidence à la page 9.

b) Etat matrimonial :

- Le mariage peut être légal ou coutumier ainsi que le divorce.

- Pour les hommes, on a distingué les monogames et les polygames.

c) Ethnie et nationalité

L'ethnie était demandée pour les Nigériens, le pays d'origine pour les étrangers.

d) Langues parlées

Il s'agit des deux langues nationales correctement parlées par le recensé en commençant par celle qu'il utilise couramment.

e) Niveau scolaire atteint

Il correspond à la dernière année d'études suivie dans le cycle d'enseignement le plus élevé.

f) Profession

N'a été enregistrée que la profession qui, durant les 12 derniers mois, a rapporté à la personne recensée le plus de ressources pour vivre.

g) Branche d'activité

Il était important de la recueillir, surtout pour les salariés : l'agent recenseur devait indiquer le nom de l'entreprise ou de l'administration et si possible la nature de son activité.

h) Type d'activité du dernier mois

Cette question était destinée à distinguer les actifs des inactifs, mais seulement au cours du mois précédant le recensement; en fait, cette période de référence n'a certainement pas été respectée par tous les agents recenseurs.

D - Tabulation et publication

1 - Principaux tableaux produits

Une tabulation très détaillée a été prévue dès le départ (5.400 tableaux au total, tous niveaux réunis), nous ne présenterons ici que les thèmes traités.

1.1. Contenu des tableaux

Six séries de tableaux sont prévues :

- 1) Les caractéristiques démographiques : état matrimonial, sexe, âge, ethnie, nationalité, lieu de naissance, langues parlées.
- 2) le niveau scolaire atteint : selon le sexe, l'âge, le type d'activité, la nationalité.
- 3) Les caractéristiques économiques : selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la nationalité, le niveau scolaire.
- 4) Les caractéristiques des ménages : selon la taille, le sexe et l'état matrimonial du CM - la profession du CM.
- 5) Etude des populations nomades : essai de distinction entre les familles de traditions nomades sédentarisées et les familles qui se déplacent encore avec le bétail, selon l'ethnie du CM, selon la taille du ménage, la durée de résidence au lieu du dénombrement.
- 6) Tableaux récapitulatifs :
 - . Concessions, ménages, population résidente et visiteurs; population résidente selon l'état matrimonial, la nationalité, l'ethnie et le lieu de naissance, par sexe.
 - . Population résidente selon le groupe d'âge quinquennal, par sexe.
 - . Population résidente selon la première langue parlée et le niveau scolaire atteint, par sexe.
 - . Population résidente selon le type d'activité du dernier mois et la branche d'activité économique des personnes actives, par sexe.

1.2. Niveaux géographiques

Les niveaux géographiques retenus sont les suivants :

- 1) Ensemble du pays.
- 2) Département.
- 3) Arrondissement.
- 4) Grandes villes : Agadez, Maradi, Niamey, Tahoua, Zinder.
- 5) Autres centres urbains.
- 6) Urbain-rural pour l'ensemble du pays et par département.
- 7) Urbain-rural par arrondissement.

Les tableaux des séries 1, 2, 3 seront sortis à tous les niveaux.

Les tableaux de la série 4 seront sortis aux niveaux 1 à 5.

Les tableaux de la série 5 seront sortis aux niveaux 1 et 2.

1.3. Support et disponibilité

Les tableaux sortiront en 4 exemplaires et seront uniquement des documents de travail, ils ne seront pas directement utilisables pour la publication.

L'exploitation se fera département par département et devrait être terminée dans le courant de 1981. Deux départements devraient être disponibles à la fin de 1979, ainsi que les tableaux du sondage.

2 - Possibilités de tabulation spéciales

Etant donné le degré de détail prévu dans la première exploitation, il est peu probable que des demandes de tabulations spéciales se manifestent en grand nombre.

Il sera toujours possible d'examiner toute demande de tabulation supplémentaire; le coût et les délais ne pourront être fixés que cas par cas.

3 - Publication de résultats et méthodologie

Les résultats du dépouillement manuel ont été publiés en Décembre 1978 sous la forme d'une plaquette.

Les résultats seront ensuite publiés sous la forme de fascicules départementaux au fur et à mesure de la disponibilité des tableaux.

Un rapport méthodologique sera publié en deux volumes :

- volume 1 : préparation et exécution du recensement,
- volume 2 : exploitation du recensement.

Le premier volume devrait être prêt à la fin de 1979.

4 - Publications d'analyses

Des travaux d'analyse seront probablement effectués après la publication complète des résultats.

Il n'est pas possible actuellement de préciser leur contenu et leur délai de publication.

E - Evaluation

1 - Enquête post-censitaire

Une enquête de contrôle a été réalisée environ un mois après le recensement.

La zone pastorale a été exclue de ce contrôle pour des raisons évidentes : les ménages se déplacent constamment et il aurait été impossible de les retrouver aux mêmes endroits.

Le département d'Agadez qui a été recensé dans des conditions particulièrement favorables n'a pas été soumis non plus au contrôle.

Les moyens disponibles au moment du contrôle étant assez limités, le nombre de zones retenues s'élevait à 33, soit 1 % (la région soumise au contrôle comprenait 3.320 zones de dénombrement). Les zones furent tirées à l'aide d'une table de nombres aléatoires sans stratification.

Le contrôle a consisté à relever pour chaque localité de la zone :

- le nombre de concessions,
- le nombre de ménages (avec le nom du chef de ménage),
- dans chaque ménage : le nombre de RP, de RA et de visiteurs.

Aucune donnée individuelle n'a été de nouveau recueillie, ce qui limitait singulièrement la portée du contrôle.

Les estimations tentées à partir du contrôle se sont révélées peu fiables étant donné la faiblesse de l'échantillon et l'hétérogénéité de la taille des zones qui étaient supposées égales au départ.

2 - Qualité des renseignements

Il est encore trop tôt pour estimer la qualité des renseignements recueillis, cependant les incohérences rencontrées au cours du chiffrage permettent de dégager plusieurs lacunes :

- Une incohérence dans les informations recueillies due au manque de sens critique de l'agent qui ne les a pas corrigées immédiatement; certaines peuvent être rectifiées au moment du chiffrage.

- Des erreurs de déclarations dues aux recensés : erreur sur l'âge, sur la composition du ménage, le lien de parenté n'étant pas toujours bien compris; erreur de déclaration sur le lieu de naissance (le village ou le hameau est cité au lieu du canton).

- Les imprécisions de déclaration sur l'activité économique n'ont pu être constatées car le chiffrage n'a porté que sur des zones rurales où les professions sont peu variées.

A N N E X E

- Recensement Général 1977 - Cahier de feuilles de ménage
 - . Questionnaire "feuille de ménage"
 - . Couverture (verso) du cahier de feuilles de ménage.

RECENSEMENT GENERAL 1977 QUESTIONNAIRE

Village administratif :

Hameau ou campement :

Groupement :

Tribu ou fraction :

- a) Déplacement du ménage avec bétail ?
- b) Durée de résidence du ménage ici :
- c) Le ménage cultive-t-il des champs ?

- OUI, ménage entier 1
- OUI, ménage partiel 2
- NON 3
- Moins d'un an 1
- Entre un et deux ans 2
- Plus de deux ans 3
- OUI 1
- NON 2

D A CT/CU . ZONE CONCESSION MENAGE a b c

N° d'ordre des personnes	Nom et Nom du père	Lien de parenté avec le chef de ménage	Statut de résidence	État matrimonial	Sexe	Age		Nigérien ou Etranger	Ethnie des Nigériens ou Nationalité des Etrangers	Canton ou pays de naissance	Langues parlées	Lire et écrire	Niveau scolaire atteint	Activité principale				
						en années	année de naissance							12 derniers mois			Type d'activité dernier mois	
														Profession	Situation dans la profession	Branche d'activité de l'exploitation, de l'entreprise		
																		14

Remarque :

Verso de la couverture du cahier de questionnaires - NIGER 1977

Colonnes du questionnaire :

Col. 1 : N° d'ordre des personnes :

01 à 09, 10, 12, 13, etc.

Commencer par le chef de ménage.

Col. 2 : Nom et Nom du père :

Appeler « non dénommé » les bébés ne portant pas encore de nom.

Col. 3 : Lien de parenté avec le chef de ménage :

CM Chef de ménage.

EP Epouse du chef de ménage.

ENF Enfant du chef de ménage et de son épouse (ou d'une de ses épouses).

F } Frère ou Sœur du chef de ménage,
S ou } Frère ou Sœur de l'épouse ou d'une
des épouses du chef de ménage
(même père ou même mère).

PA } Père ou Mère du chef de ménage,
Père ou Mère de l'épouse ou d'une épouse du chef de ménage.

AU Autre membre de la famille

SL Sans lien de parenté avec le chef de ménage:
domestique, personne étrangère à la famille, etc.

Col. 4 : Statut de résidence :

RP Résident présent, personne présente habitant ici.

RA Résident absent, personne habitant ici mais temporairement absente.

VIS Visiteur, personne temporairement présente.

Col. 5 : Etat matrimonial .

MM Homme marié monogame (une seule épouse).

MP Homme marié polygame (deux ou plusieurs épouses).

MF Femme mariée.

V Veuf, veuve.

D Divorcé (e).

C Célibataire, jamais été marié (e).

Col. 6 : Sexe :

H Sexe masculin (homme, garçon).

F Sexe féminin (femme, fille).

Col. 7 : Age :

Inscrire l'année de naissance si celle-ci est connue (carte d'identité !) ; si non connue :

Age en années révolues. Pour les bébés de moins d'un an, nombre de mois suivi de M. Par ex. 8 M.

Col. 8 : Nigérien ou Etranger :

N Nigérien, Nigérienne.

E Etranger, Etrangère.

Col. 9 : Ethnie ou nationalité :

Pour les Nigériens (nnes) : indiquer l'ethnie.

Pour les Etrangers (ères) : nom du pays.

« Apatride » pour les personnes ayant perdu leur nationalité.

Verso de la couverture du cahier de questionnaires (suite) - NIGER 1977-

Col. 10 : Canton ou pays de naissance :

ICI : Personne née dans le canton où elle est recensée.

Nom du canton : Personnes nées au Niger, mais dans un autre canton que celui d'ici.

Nom du pays : Personnes nées à l'étranger.

NO : Nomades qui ne savent pas où ils sont nés.

Col. 11 : Langues parlées :

Deux langues au maximum. En premier lieu la langue couramment parlée. Pour les bébés qui ne parlent pas encore : première langue du chef de ménage.

Col. 12 : Lire et écrire :

OUI Sait lire et écrire (ou apprend à l'école).

NON ne sait pas lire et écrire.

Col. 13 : Niveau scolaire atteint :

Niveau :

PR Etudes primaires, médersa.

SE Etudes secondaires, lycée.

ET Etudes techniques, lycée technique, centre d'apprentissage.

EP Etudes professionnelles, ENA, ENI, EAMAC.

SUP Etudes supérieures, Université

SI Sans instruction scolaire.

+ dernière année suivie avec succès, p. ex.

PR 3 = terminé avec succès la 3^e année du primaire.

Col. 14 : Profession :

Celle qui a rapporté le plus pendant les derniers 12 mois, même si elle n'est pas exercée au moment du recensement. Indiquer la spécialité. Pour ceux qui n'ont pas travaillé pendant les derniers 12 mois mais qui cherchent du travail : ou « Chômeur » si la personne a déjà travaillé ou « Cherche premier emploi » si la personne n'a jamais travaillé.

Col. 15 : Situation dans la profession :

PA Patron, Patronne travaillant à son propre compte et employant des salariés.

IN Indépendant (e) travaillant à son propre compte, mais sans emploi de salariés.

SA Salarié (e).

AF Aide familial (e) travaillant sans rémunération pour le compte d'un membre de la famille.

AUT Autre (p. ex. travailleur bénévole).

Col. 16 : Branche d'activité de l'exploitation ou de l'entreprise :

dans laquelle la profession est ou a été exercée.

Indiquer si possible la spécialité ou le nom de la société.

Col. 17 : Type d'activité du dernier mois :

OC Occupé a travaillé au moins 10 jours pendant le mois précédant le recensement.

ST Sans travail; n'a pas travaillé 10 jours au moins pendant le mois précédant le recensement.

FF Femme au foyer, jeune fille au foyer.

EL Elève, étudiant à temps complet.

ENF Enfant trop jeune pour travailler et n'allant pas à l'école.

VI Vieillard, infirme et toute autre personne ne pouvant pas travailler pour des raisons de santé.

RE Retraité, ancien combattant, rentier.